



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2014

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, le **VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATORZE** au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, à **19 heures**, sous la présidence de Monsieur Jean CUYNET, Maire.

Etaient présents : M. CUYNET, Maire, Mesdames et Messieurs, LEGRAND, NAGEL-NICOLAS, NOIROT, STIMPFLING jusqu'à 20 heures, Adjoint, Mesdames et Messieurs, BERNARDIN, BARBAUD, DEMESMAY, DODIN, NOWAK, PEUGEOT, POUX, THOMAS, DUVERNOIS, KUTTLER, NICOLETTI, PAGE, Conseillers municipaux.

Etaient absents **excusés** :

Conseillers Municipaux	Ayant donné pouvoir à :
M. BAUDREY	M. CUYNET
M. BERTOCCHI	M. LEGRAND
Mme DURSUN	Mme PEUGEOT
Mme LINOZZI	Mme NAGEL-NICOLAS
Mme PRETOT	M. BARBAUD
M. STIMPFLING à partir de 20 heures	Mme DEMESMAY
M. GHAYOU	Mme DUVERNOIS

Assistaient à la séance : Mme Sylvie ROLLOT, secrétaire générale,
M. Christian ROTH, responsable des services techniques

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. **Mme PAGE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Avant d'ouvrir la séance, MM. SCHOULLER et RAES de l'ONF font une présentation du projet de plan de gestion de la forêt pour les 20 années à venir.

Le Plan sera présenté pour approbation au prochain conseil municipal.

La présentation terminée, M. le Président a déclaré la séance ouverte.

Il demande d'observer une minute de silence en hommage à Hervé GOURDEL. Une motion est ensuite distribuée aux conseillers municipaux

20 h 00 – Départ de M. STIMPFLING

Informations : décisions du Maire. Le Maire donne lecture des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal depuis la dernière réunion.

2014-09 : Logement n° 1 situé 1 rue d'Echelotte – signature d'un bail de location

2014-10 : Marché adapté avec la SARL SEEB pour la réalisation des travaux de restructuration de l'installation électrique des ateliers municipaux.

2014-11 : Marché adapté d'assurance « dommages aux biens » passé avec le Cabinet Jean CANTENOT, agent général GAN.

2014-12 : Marchés adaptés d'assurances passés avec SMACL Assurances

Question 2014-61 – Administration – Approbation du compte-rendu de la séance du 26/06/14

Approuvé à l'unanimité.

Question 2014-62 – Administration – Présentation des rapports 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et des services publics de l'eau et de l'assainissement

Le Maire présente au Conseil Municipal les rapports 2013 relatifs au service public d'élimination des déchets et des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ces rapports ont été mis à la disposition des conseillers municipaux en mairie.

Question 2014-63 – Administration – Avis sur demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau

Par arrêté du 12 août 2014, le Président de PMA a prescrit une enquête publique concernant l'extension et la mise à jour du plan d'épandage des boues des stations d'épuration de Pays de Montbéliard Agglomération.

Cette dernière se déroule du 15 septembre au 16 octobre inclus.

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Le conseil municipal, A L'UNANIMITE ne formule pas d'observation.

Question 2014-64 – Administration – Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Suite au changement des conseils municipaux, PMA doit renouveler les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Cette commission, créée par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, doit être saisie afin d'établir, lors de chaque transfert de charges, un rapport d'évaluation du coût des dépenses transférées.

Pays de Montbéliard Agglomération a donc demandé à la commune de désigner 2 représentants : 1 titulaire et 1 suppléant.

IL est proposé le Maire en tant que titulaire et Eric LEGRAND en tant que suppléant.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2014-65 – Administration – Adhésion au contrat de groupe d'assurance risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs

Par délibération du 14 mars 2014, le conseil municipal a mandaté le Centre de Gestion du Doubs pour lancer une consultation relative à un contrat de groupe d'assurance risques statutaires.

Cette dernière a été réalisée au cours du 1^{er} semestre 2014 et le Centre de gestion a communiqué le résultat à la commune qui peut ou non adhérer à ce contrat.

La proposition pour la commune d'EXINCOURT est la suivante :

- Durée du contrat : **4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015**
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un **préavis de 6 mois.**
- Régime : **capitalisation** (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager)

- Conditions :
 - Agents affiliés à la CNRACL :

Garanties	Taux en %
Décès (sans franchise)	0.20
Accident de service et maladie imputable (y compris temps partiel thérapeutique)	1.35 (sans franchise)
Longue maladie et longue durée (y compris temps partiel thérapeutique)	4.83 (sans franchise)
Maternité	0.65 (sans franchise)
Incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique)	3.58 (franchise de 10 jours fermes par arrêt initial)
TOTAL	10.61

- Agents non affiliés à la CNRACL :

Garanties	Taux en %
Accident du travail, maladies professionnelles, incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, maladie grave, maternité, paternité, adoption	1.10 (franchise de 10 jours fermes par arrêt initial en maladie ordinaire)

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer au contrat de groupe dans les conditions exposées ci-dessus et autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir ainsi que tout acte y afférant.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2014-66 – Administration – Convention avec ERDF – Droits de servitude

ERDF va entreprendre les travaux de construction relatifs au renouvellement des départs HTA issus du poste d'ETUPES et propose dans ce cadre à la commune de signer une convention relative à l'établissement et à l'exploitation de cet ouvrage sur la parcelle AH 36, propriété de la commune. Cette convention acte notamment les droits de servitude consentis au distributeur ainsi que les droits et obligations de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout acte y afférant.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2014-67 – Biens communaux – Vente terrain section AA N° 171

Lors de la vente de sa propriété 10 rue des Vignes, le propriétaire s'est rendu compte qu'une partie du terrain le long de la voie dont il avait l'usage depuis de nombreuses années, appartenait encore à la Commune. Il a donc sollicité la commune pour vendre cette parcelle AA n° 171 au futur propriétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accéder à cette demande et de céder la parcelle AA n°171 d'une surface de 0.79 are sur la base de 40 € le m² soit un montant total de 3 160 €.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2014-68 – Finances – Participation de la commune aux frais d'accueil du mercredi après-midi

La commune ne prévoit pas l'accueil des enfants le mercredi à midi et après-midi.

Cette décision de la collectivité pouvant engendrer des difficultés d'organisation pour les familles et un coût élevé de service d'accueil dans une collectivité extérieure. En effet, lorsqu'ils

accueillent des enfants extérieurs à la collectivité, les centres d'accueil appliquent un surcoût « familles extérieures »

Afin de tenir compte de cette situation, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge le surcoût « extérieur » demandé par les centres de loisirs des autres communes **pour les enfants d'EXINCOURT scolarisés à EXINCOURT.**

Le surcoût « extérieur » serait remboursé aux familles sur présentation des factures sur lesquelles devront être mentionnés clairement :

- Le surcoût « extérieur »
- La date de règlement.

Le remboursement s'effectuera 2 fois par an : à partir de janvier pour la période de septembre à décembre et à partir de juillet pour la période de janvier à juillet. Les remboursements pourront intervenir jusqu'en décembre de l'année scolaire concernée (ex. décembre 2015 pour les factures de la période scolaire 2014-2015).

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2014-69 – Finances – Admission en non-valeur

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de créances irrécouvrables transmis par le percepteur et concernant des sommes impayées dont le montant, inférieur à 15 €, ne peut justifier des poursuites onéreuses ou dont le recouvrement n'a pu aboutir.

Il propose la mise en non-valeur de ces titres dont le montant total s'élève à 2 403.28 €. La liste sera annexée à la délibération.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2014-70 – Finances – Tarifs 2015

Compte tenu du faible taux de l'inflation, il est proposé au Conseil Municipal que les tarifs 2014 soient reconduits sur l'année 2015 soit :

Trois modifications sont toutefois proposées :

En 5 - Concessions cimetières : deux nouveaux tarifs :

- Achat cavurne pour 50 ans → 1 260 €
- Plaque pour la colonne du souvenir → 80.00 €

En 7.1 – Noces et médailles : les échelons de médaille de la famille (bronze, argent et or) disparaissent au profit d'une médaille unique, en conséquence le montant de la prime est proposé à 90 €.

1 – Participation aux frais d'entretien des salles de la Mairie

UTILISATEURS	SALLE 2	SALLE 3
Sociétés locales	Gratuit	Gratuit
Sociétés extérieures	20.00 €	9.15 €
Particuliers d'EXINCOURT	67.45 €	20.00 €
Particuliers extérieurs	94.80 €	40.00 €
Manifestations commerciales EXINCOURT	73.45 €	40.00 €
Manifestations commerciales extérieures	111.50 €	55.45 €
Partis politiques, remise médaille travail, formation personnel d'entreprises s'installant à EXINCOURT	Gratuit	Gratuit

2 – Participation aux frais de fonctionnement de la salle André AUGÉ

	Sociétés d'Exincourt	Sociétés extérieures
Salle (config. sport) y compris bar et chambre froide	27.60 €	117.75 €
Parquet	40.00 €	80.05 €
Podium	14.35 €	29.55 €
Nettoyage	57.85 €	115.60 €
Cuisine	45.25 €	90.70 €
Chauffage	Il est recouvert sur la base de 290 kW par heure. Le relevé de la consommation se fait par lecture du compteur avant et après la mise à disposition. Le prix du kWh est calculé sur le prix moyen annuel facturé par le fournisseur.	
Autres prestations	Elles sont facturées en fonction des heures passées par le personnel communal.	

La réparation des éventuelles dégradations incombe à l'occupant à qui sera adressée la facture correspondante. Dans le cas de perte des clés, compte tenu de leur coût élevé, ce dernier sera supporté par le locataire qui le réglera en même temps que sa participation aux frais d'entretien.

3 - Participation aux frais de fonctionnement des salles de l'Espace Culturel

Sachant que les salles de ce bâtiment ne sont mises à disposition que pour des manifestations culturelles, les tarifs suivants sont proposés :

UTILISATEURS	Grande salle (n° 7)	Salle supplémentaire
Exincourtois (domiciliés à Exincourt)	134.45 €	67.45 €
Extérieurs	191.75 €	90.70 €
Associations exincourtoises – 1 ^{ère} utilisation	Gratuit	Gratuit
Assoc. exincourtoises - utilisations suivantes	72.05 €	41.20 €

Les mêmes dispositions que pour les autres salles s'appliqueront dans le cas de dégradations constatées ou de pertes de clés.

4 - Participation aux frais de fonctionnement de la salle des Fêtes (Centre René Morel)

UTILISATEUR	1 jour de semaine		1 week-end (ou un jour férié et la veille)	
	Octobre à Avril	Mai à septembre	Octobre à Avril	Mai à septembre
Exincourtois (domiciliés à Exincourt)	166.45 €	145.65 €	364.15 €	318.35 €
Particuliers et associations extérieurs à Exincourt	249.70 €	218.50 €	546.20 €	478.60 €

UTILISATEUR	1 jour de semaine ou 1 week-end			
	Première utilisation		A partir de la deuxième utilisation	
	Octobre à Avril	Mai à septembre	Octobre à Avril	Mai à septembre
Associations exincourtoises	104.05	83.25 €	166.45 €	145.65 €
Membres du personnel				
Membres du bureau du Comité des fêtes (*)				
Bibliothécaires (*)				
Conseillers municipaux (1 fois au cours du mandat)				

(*) après 1 an de présence dans la structure

Le coût de la vaisselle cassée ou manquante et du nettoyage des nappes sera facturé en sus, le cas échéant, sachant que les tarifs appliqués seront communiqués à l'occupant au moment où il réservera la salle.

A noter que le prix de la vaisselle fixé par délibération du Conseil Municipal du 18/11/1994 est actualisé chaque année (prix coûtant des articles).

5 - Concessions cimetières, columbarium et caverne

CIMETIERE	CONCESSIONS TRENTENAIRES		
	Simple	Double	Triple
Chailles et Tête	70.65 €	141.30 €	211.95 €
Concession enfant	47.10 €		

Achat Columbarium et caverne	760.00 €
Renouvellement columbarium et caverne	70.65 €

CIMETIERE	CONCESSIONS CINQUANTENAIRES		
	Simple	Double	Triple
Chailles et Tête	117.75 €	235.50 €	353.20 €
Concession enfant	70.65 €		

Achat Columbarium et caverne	1 260.00 €
Renouvellement columbarium et caverne	117.75 €

Achat plaque pour colonne du souvenir (y compris gravage et pose)	80.00 €
--	---------

6 - Bibliothèque :

Abonnement	5.00 €
Pénalités de retard	6.00 € + frais de lettre avec A.R.

7. - Primes

7.1 - Noces et médailles :

Noces d'or (50 ans)	115.00 €
Noces de diamant (60 ans)	150.00 €
Noces de palissandre (65 ans)	162.00 €
Noces de platine (70 ans)	180.00 €
Médaille de la famille	90.00 €

7.2 - Propriétés fleuries :

1 ^{er} prix	140.00 €
2 ^{ème} prix	115.00 €
3 ^{ème} prix	85.00 €
4 ^{ème} et 5 ^{ème} prix	62.00 €

8 - Prestations des services communaux

8.1 - Salage sur demande des sociétés : 73.80 €

Il est précisé que le déneigement de la voirie communale reste la priorité.

8.2 - Mise à disposition d'une benne pour évacuation de branchages : 67.00 €

8.3 - Taux horaires personnel et engins de chantiers

Personnel	17.85 €
Poids lourds	27.75 €
Tracto-pelle	53.25 €
Compresseur	14.45 €

8.4 – Frais de capture des animaux en divagation

OBJET	MONTANT
Frais de capture de l'animal et / ou recherche du propriétaire, l'animal lui étant restitué après présentation des certificats de vaccinations	54.30 €
Frais de capture et de conduite de l'animal à la fourrière :	
- dans l'hypothèse où le propriétaire ne serait pas retrouvé dès la capture de l'animal	70.15 €
- en cas de 1 ^{ère} récidive	106.40 €
- en cas de récidive ultérieure	140.35 €
Frais qui s'ajoutent à l'une des formules ci-dessus :	
- frais d'examens vétérinaires dans l'hypothèse où le propriétaire ou le gardien de l'animal ayant mordu ou griffé, refuserait de lui faire subir les examens réglementaires	73.55 €
- utilisation d'un fusil hypodermique	129.00 €

9. – Divers

9.1 – Vacations funéraires (sans changement) : 20.00 €

Propositions approuvées A L'UNANIMITE.

Questions diverses

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'EXINCOURT rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'EXINCOURT estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'EXINCOURT soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,

- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Vote : 17 pour et 5 abstentions (les membres de l'opposition s'abstiennent de voter cette motion car ils auraient souhaité que celle-ci fasse également état des incidences financières de la suppression de la taxe professionnelle du fait de la mise en œuvre d'un système de péréquation intercommunal (FPIC) qui grèvent les finances de Pays de Montbéliard Agglomération et de ses communes adhérentes.

- Demandeurs d'emploi

Mois	Inscrits	Hommes	Femmes	Indemnisés	Non indemnisés
Juillet 2014	205	111	94	145	60
Août 2014	207	112	95	141	66

MANIFESTATIONS

- Réunion publique THNS le 02/10 à 17h30 ECLS
- Embauche Ludovic BAUER apprenti), de Géraldine BOUZAT et d'Elodie GERARD (auxiliaires de puériculture remplaçantes)
- Effectifs scolaires :
 - Classe élémentaire : 180 élèves
 - Classe maternelle : 84 élèves
- Périscolaire :
 - La fréquentation de l'accueil du matin ouvert depuis la rentrée est relativement faible de 3 à 11 enfants. Pour rappel 14 familles s'étaient fait connaître comme intéressées par ce service qui nécessite quel que soit le nombre d'enfants accueillis la présence minimum de 2 animateurs
- Quotient familial : le Maire fait un point sur les différents tarifs périscolaires des communes avoisinantes et précise que compte tenu de l'évaluation des dépenses supplémentaires prévues pour l'année prochaine et contrairement à ce qui avait été précisé sur le dernier compte rendu de conseil municipal, l'étude relative à une éventuelle proposition de modification des tranches de QF sera effectuée lors de la préparation du budget 2015.
- Radar pédagogique déplacé rue des Mines
- Renouvellement des assurances mairie :

Risque assuré	Montant actuel	Marché	différence		
Responsabilité Civile	1 648.09 €	1 743.98 €	95.89 €	5.82 %	
Protection fonctionnelle	373.85 €	356.42 €	-17.43 €	-4.66 %	
Protection juridique	721.08 €	654.00 €	-67.08 €	-9.30 %	
Automobile *	4 999.64 €	5 229.59 €	229.95 €	4.60 %	4915.27+ 250
Dommage aux biens	6 822.04 €	19 160.91 €	12 338.87 €	180.87 %	
	14 564.70 €	27 144.90 €	12 580.20€	86.37 %	

- C.M.S. construction : les experts en assurances ont remis leur conclusion. La reconstruction va pouvoir démarrer après le versement de l'acompte sur indemnité.
- Les mardis d'accueil sont été un succès : 80 et 120 personnes.

- Le réseau « personnes âgées » est constitué de 6 intervenants : 13 personnes ont été visitées sur 37
- Des cours d'allemand sont prévus : une information a été donnée aux administrés.
- Le concours de tarot organisé par le 3^e âge a connu un franc succès.
- Quelques dates :
 - 18/10 – 12H Repas des retraités salle Augé
 - 26/10 Changement d'heure 2h = 3h
 - 9/11 vente jouets, vêtements d'enfants, puériculture... Salle Augé (renseignements Exin'Lutte 06 63 44 29 72 ou 06 63 10 25 02)
 - 11/11 Défilé : départ parking tennis rue Paul Fleury
 - 14/11 – 20h30 Diaporama ECLS
 - 15/11 – 20H15 loto des employés – salle René Morel
 - 21/11 Beaujolais nouveau, salle Augé, comité des fêtes
 - 29/11 – 20h15 A la lueur des contes, ECLS
 - 30/11 – 16h30 Concert de l'HME, salle Augé
 - 06/12 Soirée Téléthon
 - 31/10 – 17h fermeture de la mairie
 - 24/12 – 16h fermeture de la mairie
 - 31/12 – 16h fermeture de la mairie
 - Mars 2015 Elections départementales
 - Automne 2015 Elections régionales

Séance levée à : 21 h 45